

N/REF : 6/07/2026 13H33 C:000053 I:80225
V/REF : AC/C50229
V/Email reçu le Lundi 06/07/2026 à 13H33

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. EBE
IMMEUBLE : EMILE BERNARD -EBE
1 a 19, RUE EMILE BERNARD
.
35700 RENNES

Rennes, le 16 Juillet 2026

Référence Marché: 024071-ELT-002

LOCALISATION : 5 RUE EMILE BERNARD - MME MANDENGO 07 85 14 49 86
LOGEMENT N° 012525, PORTE N°28, 2° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : DISFONCTIONNEMENT ÉLECTRIQUE - L'UTILISATION DES PRISES DANS LA CUISINE
FAIT SAUTER L'INSTALLATION

Donneur d'ordre : Mme AS DARIY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 09/07
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
LOCATAIRE ABSENT, INTERVENTION IMPOSSIBLE
MISE EN PLACE D'UN AVIS DE PASSAGE DANS SA BOITE AUX LETTRES
INTERVENTION A REPLANIFIER

OBSERVATIONS : LE LGESTION Email envoyé le 15/07/26 à 10H26 Mme AS DARIY

BONJOUR, SUITE ÉCHANGE AVEC LA LOCATAIRE, CELLE CI NOUS INFORME QUE LE PROBLEME EST RÉSOLU, NOUS CLOTURONS DONC CE DOSSIER.

MG LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 13/07/26 A 17H45 MME AS DARIY

0607: APPEL SANS POSSIBILITÉ DE LAISSER UN MESSAGE
SUITE A DONNER : OUI. LE 09/07/2026 A 10:44

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	DEP002-Dépl.Absence locataire le 09/07	1	25,65	25,65
	TOTAL H.T.			25,65
	T.V.A. a 10,00%			2,56
	TOTAL T.T.C.En EURO			<u>28,21</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.